



PROGRAMME DE FORMATION

Certificat Restreint d'Opérateur (CRO)

N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613

Textes de Références

Arrêté du **08 février 2016**, modifié, relatif à la délivrance du certificat restreint d'opérateur, du certificat général d'opérateur et du certificat de radioélectricien de 1ère classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite et son annexe I (conditions de délivrance du CRO).

Niveau(x) de formation et titre(s)

Attestation de formation menant au certificat restreint d'opérateur correspondant (CRO).

Prérequis pour l'entrée en formation

Tout candidat au Certificat Restreint d'Opérateur (CRO) doit :

- Etre titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité**.

Public concerné

Toute personne chargée des radiocommunications ou effectuant des tâches relatives aux radiocommunications à bord d'un navire tenu de participer au SMDSM et navigant en zone A I.

Objectifs de la formation

Au sortir de la formation, le (la) stagiaire connaîtra les caractéristiques de base du service mobile maritime, les équipements d'une station de navire SMDSM, ses procédures d'exploitation, de correspondance publique et principe de tarification. Il (elle) sera capable d'utiliser de façon efficace une station de navire SMDSM, ainsi que les équipements radio de secours des embarcations de sauvetage, d'utiliser les phrases types fondamentales en langue anglaise (vocabulaire O.M.I.) dans le cadre de ses communications SMDSM, de détresse, d'urgence et de sécurité.

Validité

Brevet soumis à revalidation quinquennale.

Durée de la formation et nombre minimum et maximum de stagiaires

Formation « Certificat restreint d'Opérateur » : 24 heures

Minimum : 5

Maximum : 8

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

Les parties pratiques se déroulent dans des salles, ateliers ou plateaux extérieurs aménagés

- Pour les formation SMDSM : salle avec simulateur
- Pour le TIS : plan d'eau
- Pour le FBI : caisson de feu reproduisant l'intérieur d'un navire
- Pour les parties entretien/réparation : atelier dédié et visite zone de carénage,
- Pour les parties mécaniques : atelier dédié équipé de différents moteurs
- Pour les parties secourisme : atelier de formation équipé de matériel de premiers secours opérationnel + exercices de simulation dans le caisson

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques en mer et en caisson de feu, simulation, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée,

Modalités d'évaluation

Formation théorique et pratique.
Uniquement en présentiel.

Assiduité, participation + tests.

- Contrôle continu de formation.

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20

Sont déclaré(e)s admis(e)s les candidat(e)s ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire*, au cours de l'évaluation. Le (la) candidat(e) ayant échoué à l'épreuve d'anglais se verra délivrer un CRO valable uniquement pour une navigation nationale.

**Sont éliminatoires : toute note inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite et toute note inférieure à 12/20 à l'épreuve orale et pratique.*

Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>
Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>